

ragoient la gloire des armes. Le point d'honneur, c'est-à-dire l'estime publique, étoit autant attachée à l'éclat qu'à la justice des exploits : *la droite raison* n'étoit point la règle qu'on suivoit ; on n'avoit pour guide que cet instinct impétueux, dont les passions établissent également l'empire, & dans les *siècles dépravés par la corruption des usages*, & dans les *siècles polis*, mais *dénués de principes*. 3°. *Une superstition aveugle*. Elle consacroit, en quelque sorte, les erreurs & les excès auxquels se livroit la fureur des combattans. On s'imaginoit que par le sort des armes la Divinité se déclaroit toujours en faveur de l'innocence & de la justice.

Le Père Gerdil reprend ces trois articles, & en forme trois Chapitres pleins de recherches sur les mœurs des anciens Peuples, & sur le progrès de leurs idées en fait de société & de législation. En traitant l'Auteur de *l'Esprit des Loix* avec tous les égards qu'il mérite, le Père Gerdil n'en renverse pas moins le système de ce célèbre Ecrivain sur l'influence des climats, & ses conjectures sur les peuples Septentrionaux : conjectures qui ne s'accordent pas toujours entre-elles, & qui contredisent souvent les faits. Il réfute de plus toutes les subtilités plus frivoles encore qu'ingénieuses, dont Mr. de M. se sert pour dérober à la crédulité & à la superstition les anciennes épreuves par les Duels, le fer chaud, l'eau bouillante, &c.

Sur ces deux dernières, il croit que *chez un Peuple exercé à manier les armes* (tels furent les Germains) *la peau rude & calleuse ne devoit pas recevoir assez l'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après ; & que s'il y paroissoit, c'étoit une marque*